

Monsieur le Directeur du service d'incendie et de secours  
SDIS  
Serge Delegue  
17 rue Rabelais  
69421 Lyon cedex 03

Objet : danger encouru par les clients du LIDL à Givors

Monsieur le Directeur,

Je tiens à attirer votre attention sur les graves problèmes de sécurité d'un établissement recevant du public au centre commercial de Bans à Givors.

Ce centre commercial construit depuis 2007 présente de graves malfaçons qui ont conduit à une assignation en justice entre le maître d'ouvrage, la société d'économie mixte Givors développement présidée par le maire Martial Passi et le promoteur, la SCI Les Lônes.

Dès janvier 2009 j'ai attiré l'attention de monsieur le maire sur le danger que représente ces malfaçons pour le personnel et les clients du LIDL installé dans ces locaux du centre commercial de Bans.

Monsieur le maire, Martial Passi, ainsi que les directeurs de Givors développement successifs auxquels j'ai eu affaire (monsieur Lambert puis monsieur Latreille) ont toujours nié ce danger.

Pourtant depuis le début, l'expert judiciaire a ordonné la mise en place d'un certain nombre de mesures qui montrent à l'évidence que ce bâtiment présente un danger : d'abord sondage du sous sol et purge des gaz de fermentation des déchets présents sous le bâtiment, puis étayage du bâtiment lui-même par plusieurs « tours » d'étaient situées en façade. Enfin dernièrement, suite à de nouveaux sondages des murs, l'expert judiciaire a ordonné la mise en place de très lourds étais sur le mur arrière du magasin LIDL.

Je vous joins le courrier que j'avais envoyé à monsieur le maire en mars 2010 et dans lequel je fais l'historique de l'affaire et j'attire fermement son attention sur les dangers présentés par ce bâtiment. Le maire a affirmé qu'il n'y avait pas lieu de fermer le magasin.

Il n'a donc pas pris un arrêté de péril imminent. Il ne peut pas se prévaloir de l'ignorance de la situation, étant lui-même président de la société d'économie mixte Givors développement, maître d'ouvrage mis en cause dans l'assignation en justice. Il a toute connaissance des rapports d'expertise.

Monsieur le Directeur, j'attire particulièrement votre attention sur l'urgence de prendre des décisions adéquates concernant le magasin LIDL car les lourdes mesures ordonnées par la justice montrent que le danger est réel.

Le simple principe de précaution aurait dû conduire le maire à prendre un arrêté de péril.

J'avais également demandé au maire de me communiquer le certificat de conformité qu'il aurait dû signer à l'ouverture du centre commercial. Ce certificat ne m'a jamais été communiqué, ce qui ne m'étonne pas car je sais par ailleurs que ce certificat n'existerait pas.

L'association de défense des contribuables avait demandé à monsieur le maire divers documents concernant cette affaire et avait obtenu le PV de la visite de la commission de sécurité lors de l'ouverture du magasin. Cette commission n'avait fait aucune remarque.

Y a-t-il eu des visites de cette commission depuis la date d'ouverture de juillet 2007 ?

Si oui, pouvez-vous m'en communiquer les procès verbaux ?

Très inquiète du danger que semblent courir le personnel et les clients du LIDL à Givors, je vous demande monsieur le Directeur d'intervenir pour que toutes les garanties soient données pour assurer la sécurité de cet établissement recevant du public.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées,

**Michelle Palandre,**  
Conseillère municipale de Givors  
Présidente du groupe d'opposition  
Le Défi Givordin

Pièces jointes :

- Mon courrier de mars 2010 au maire de Givors auquel je n'ai jamais eu de réponse
- Photographies des étais sur le bâtiment.